

RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2008

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Absents : MM N. GILLE - A.MAROIS (excusées)

CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Bien que la Poste se soit engagée à maintenir un réseau d'au moins 17 000 points de contacts, elle estime toutefois que certains d'eux présentent un niveau d'activité qui justifie la recherche de nouveaux modes de gestion. Le rapport d'activité du Bureau de Val de Saône fait apparaître une fréquentation insuffisante et des solutions sont proposées pour maintenir la présence postale dans la Commune :

- adaptation des horaires à l'activité (diminution)
- création d'un Agence Postale communale
- création d'un relais Poste commerçant

Après réflexion, il apparaît qu'un partenariat entre la Commune et la Poste garantirait la proximité du service public à Val de Saône. Une convention dont le modèle type a été mis au point par la Poste et l'Association des Maires de France, précise les modalités de fonctionnement de l'Agence Postale communale et les droits et obligations de chacune des parties.

Cette agence offrirait certains services de la Poste en étant intégrée à son réseau et rattachée comptablement à un bureau de Poste. La Commune fournirait un local, assurerait le fonctionnement et mettrait un agent à disposition. La Poste pour sa part, formerait le personnel, apporterait l'équipement spécifique pour ses prestations et elle verserait une indemnité mensuelle à la Commune de 833 euros, pour 60 heures d'ouverture mensuelle et plus.

Le Conseil Municipal décide :

- de maintenir ce service aux usagers en optant pour la création d'une agence postale communale.
- de mettre à la disposition de la Poste un local communal.

MARCHÉ PUBLIC POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE IMPASSE DU BEAU SOLEIL

La Direction Départementale de l'Équipement a établi le dossier de consultation des entreprises, dans le cadre de sa mission ATESAT.

Le marché public sera passé en procédure adaptée, le montant prévisionnel des travaux est inférieur à 90 000 € hors taxes.

Un avis d'appel public à la concurrence sera inséré dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet de l'Association Départementale des Maires.

ANNÉE 2009 : TARIFS DE LOCATION DE SALLES

Les tarifs sont fixés à partir du 1^{er} janvier 2009 à :

	LA 1/2 JOURNÉE		LA JOURNÉE	
	EXTÉRIEUR	VAL DE SAÛNE	EXTÉRIEUR	VAL DE SAÛNE
Salle du Foyer	207,00 €	128,00 €	262,00 €	175,00 €
Foyer + Cuisine	363,00 €	200,00 €	431,00 €	267,00 €
Soirée dansante /repas	637,00 €	234,00 €		
Vin d'honneur	128,00 €	91,00 €		

Une caution de 250,00 € sera exigée pour chaque location, lors de la remise des clefs.

Cette caution sera également demandée aux Associations locales, lorsqu'elles utiliseront la salle à titre gratuit.

ANNÉE 2009 : TARIF DES POMPES FUNÈBRES

La vacation du garde champêtre est fixée à partir du 1^{er} janvier à 17 € 00.

ANNÉE 2009 : DROITS DE CONCESSIONS

Les droits de concessions dans les cimetières communaux sont fixés, à compter du 1^{er} janvier 2009 à :

- 50 ans : 214 € 00
- 30 ans : 127 € 00
- 10 ans : 69 € 00

ANNÉE 2008 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Des récompenses sont attribuées aux lauréats du concours « Maisons fleuries » de l'année 2008. Les bénéficiaires désignés par la Commission Embellissement recevront :

- Pour les premiers prix de chaque catégorie :
un bon d'achat de 50 € 00 Total 7
- Pour les deuxièmes prix :
un bon d'achat de 30 € 00 Total 5
- Pour les troisième et quatrième prix :
un bon d'achat de 20 € 00 Total 2
- Pour les encouragements :
une composition florale
d'une valeur de 15 € 00 Total 5

BULLETIN MUNICIPAL : CONSULTATION

La proposition de la Société IB4 - 24, rue Léon Rogé à DIEPPE est retenue:

- Couverture en 3600 exemplaires
H.T 490 € 00
- Encarts publicitaires en 1440 exemplaires
H.T 870 € 00
- Pages intérieures
en 720 exemplaires de 44 pages, impression quadri sur papier couché brillant blanc 135gr
H.T 2 076 € 00
en 720 exemplaires de 48 pages, impression quadri sur papier couché brillant blanc 135gr
H.T 2 236 € 00.

DEMANDE D'INTERVENTION POUR LA DESTRUCTION DE PIGEONS

Un accroissement des pigeons dans le Centre Bourg, en particulier sur la toiture de l'église, provoque des dégâts visibles sur cet édifice et sur les habitations. L'autorisation nécessaire pour une intervention de régulation de cette espèce d'oiseaux est demandée aux services de la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

RÉUNION DU 12 JANVIER 2009

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Absent : MM G. PAUMIER (excusé)

NOUVELLES COMPÉTENCES DE LA CDC DES 3 RIVIÈRES

Le Conseil Municipal propose que les compétences suivantes soient transférées à la Communauté de Communes des Trois Rivières :

Eau - Assainissement :

- compétence Eau
- compétence Assainissement
- Service d'assainissement non collectif (SPANC)

Environnement - Énergie :

- Éclairage public

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN DOJO

Trois candidats ont été sélectionnés à l'issue de la première phase de la consultation et ont formulé leur offre.

Le Cabinet d'Architecture Atelier du Temple de Monsieur Thierry BARDIN - 6 bis Rue Pierre Renaudel à ELBEUF SUR SEINE répond le mieux au critère de sélection :

Le taux de la rémunération est de 10,88 % et son forfait initial est de :

H.T 54 400 € 00 T.T.C 65 062 € 40

Les co-traitants sont :

- Le cabinet Patrick Rizzi Economiste
- Le Bureau d'Études Structure ALPHA BET
- Le Bureau d'Études Fluides (Génie climatique) CED'EX
- Le Bureau d'Études techniques fluides BIELEC/ECLA

MISSION DE COORDINATION SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE : BIBLIOTHÈQUE

La Commune doit obligatoirement se faire assister par un bureau de contrôle et un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour la réhabilitation de l'ancienne gare en bibliothèque.

Les offres retenues sont :

Mission Sécurité et Protection de la Santé

SEPAQ 11, avenue de l'Industrie - ZI Sainte Marie des Champs à YVETOT pour la somme de

H.T 3 198 € 00 T.T.C 3 824 € 81

Contrôle Technique

(Mission L Solidité des ouvrages

LE Solidité des existants
SEI Sécurité des personnes
HAND accessibilité des constructions par les personnes handicapées)
SOCOTEC ZAC de la Brêtèque - 114 Rue Louis Blériot à BOIS GUILLAUME pour la somme de
H.T 4 500 € 00 T.T.C 5 382 € 00

CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES :

Un entretien régulier des canalisations, caniveaux et regards des eaux pluviales sera effectué dans le Centre Bourg par l'entreprise HALBOURG - Rue de la Vallée à SAINT PIERRE BÉNOUVILLE.

Le montant s'élève pour 2 interventions par an, du 10 septembre 2008 au 9 septembre 2009 à :

H.T 283 € 25 T.T.C 338 € 76 par intervention.

DÉFIBRILLATEUR : CONVENTION DE CESSION GRATUITE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

La Commune sollicite le Conseil Général pour une mise à disposition gratuite d'un défibrillateur.

ÉLABORATION DU SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme implique que la Commune établit un schéma de gestion des eaux pluviales. Un bureau d'études spécialisé réalisera ce schéma.

La consultation se fera dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée.

Les subventions de l'État et du Conseil Général seront demandées.

AVANCEMENT DE GRADE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

L'avancement de grade a lieu notamment par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, après avis du Comité Technique Paritaire :

- soit au choix par appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de l'expérience professionnelle
- soit après sélection par voie d'examen professionnel.

L'un des agents au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe a atteint le 4ème échelon de son grade : il remplit l'une de ces conditions ; son avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe sera soumis au Comité Technique Paritaire.

L'un des agents au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe a atteint le 4ème échelon de son grade : il remplit l'une de ces conditions ; son avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe sera soumis au Comité Technique Paritaire.

BIBLIOTHÈQUE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur Jean-Michel LEFORESTIER, Architecte, 19 rue Saint Rémi à Luneray assure la maîtrise d'œuvre de la future bibliothèque.

Monsieur Gérard MERLE, 10, rue Charles Lenepveu à BONSECOURS sera l'économiste pour ce projet. Tou-

tefois, le pourcentage des honoraires n'est pas modifié.

VACATION FUNÉRAIRE : MONTANT

La vacation du garde champêtre été fixée à 17 € 00 le 8 décembre 2008. La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire implique que ce montant soit établi entre 20 € 00 et 25 € 00.

La vacation funéraire est désormais fixée à 20 € 00.

TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE LA PORTE DE L'ÉGLISE DE VARVANNES

La porte de l'église de Varvannes est en mauvais état. Les réparations seront effectuées par :

Travaux de menuiserie :

Entreprise Jean-Philippe PASQUIER

350, Rue de l'Ancien Château à VAL DE SAÛNE

H.T 7 625 € 92 T.T.C 9 120 € 60

Travaux de peinture :

Entreprise Christian LEBAILLIF

36, Impasse du Vieux Moulin à VAL DE SAÛNE

H.T 363 € 83 T.T.C 435 € 13

ÉGLISES : ABATTAGE D'ARBRES ET PLANTATIONS

Des travaux de plantations et l'abattage de quelques arbres dans les cimetières seront réalisés par la SARL Pépinières JEANDIN 220, rue Moulin du Traversin à VAL DE SAÛNE :

Église de VARVANNES :

H.T 2 080 € 00 T.T.C 2 487 € 68

Église de THIÉDEVILLE :

H.T 1 426 € 00 T.T.C 1 565 € 06

Église d'EURVILLE :

H.T 3 278 € 23 T.T.C 3 867 € 30

DÉCÈS DE M. ROGER LEFEBVRE : ACHAT DE GERBE

Une gerbe de fleurs est commandée auprès de « C comme au Jardin » à Val de Saône pour M. Roger LEFEBVRE, décédé. Il fut Conseiller Municipal de Varvannes de 1947 à 1964 et agent communal de 1968 à 1983.

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2009

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Absents excusés : MM M. RAILLOT - R. SENEAL - J.P SOUBLIN - J.M TURPIN - R. MARECHAL

MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE EN BIBLIOTHÈQUE

Les subventions obtenues de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare en bibliothèque s'élèvent à 80 % d'un montant total de travaux estimé hors taxes à 251 500 € 00.

Le nombre de lots est de 7 :

n°1 Gros œuvre - carrelage

n°2 Charpente bois

n°3 Couverture en tuiles

n°4 Menuiserie - plaques de plâtre

n°5 Plomberie

n°6 Electricité

n°7 Peinture - sols souples

La consultation est lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence sera publié dans le Courrier Cauchois et sur le site de l'ADM76

CDC DES TROIS RIVIÈRES : MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE

Le nouveau tableau de classement de la voirie communale qui sera pris en compte au titre de l'année 2010 par la Communauté de Communes des Trois Rivières, intègre les voies suivantes : Rue du Clos, Rue de l'Ancienne École, Rue des Églantiers, Impasse des Églantiers, Impasse du Beau Soleil.

Le nombre total de linéaire de la voirie classée est désormais de 22 146,00 m soit

- 17 159,00 m de voies à caractères de chemin,

- 4 865,00 m à caractère de rue

- 122,00 m de voies à caractère de place.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DES TROIS RIVIÈRES : COMPÉTENCE TOURISME

Le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE SAÛNE accepte la modification des statuts de la CDC en complétant l'article 3-1 :

Compétences obligatoires : 1° action de développement économique comme suit :

(...) Conception, réalisation et promotion d'activités et d'équipements touristiques d'intérêt communautaire :

- participation, par le biais de l'Office de Tourisme d'Auffay - Trois Rivières, à la définition et à la mise en place d'actions touristiques concernant tout ou partie du territoire communautaire :

* Points Info Tourisme à Tôtes et Val de Saône

* Autres actions touristiques concernant tout ou partie du territoire communautaire : pour bénéficier d'un financement communautaire, les actions d'information, de promotion ou d'animation devront impérativement avoir un rayonnement intercommunal et être reconnues comme telles par le Conseil Communautaire.

CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA PLATEFORME ÉLÉVATRICE DU FOYER RURAL

La plateforme élévatrice du Foyer Rural a été installée en février 2008. Le contrat de maintenance pour cet appareil sera assuré par la Société ETNA maintenance et dépannage, 135, rue d'Ermont à SAINT GRATIEN (95). Le montant s'élève pour 4 visites par an et 5 jours sur 7, à :

HT 668 € 00 TTC 798 € 93

REPLACEMENT DE L'ABRIBUS DE LA RUE DU BEAU SOLEIL

Monsieur Didier PLICHON 1053, rue Villaine à BOSCOLE HARD effectuera les travaux. Le montant s'élève à : HT 4 300 € 81 TTC 5 143 € 77.

FOYER STÉPHANAIS : RÉTROCESSION DE LA VOIRIE RUE DU CLOS

La zone pavillonnaire du Mont Varin fait l'objet d'une nouvelle division. Les parcelles AB 385 et 386 qui forment la Rue du Clos, sont cédées à la Commune par le Foyer Stéphanaï à titre gratuit. Leur superficie totale est de 1137 m².

COMMUNE DE DOUDEVILLE : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE CANTINE

Un courrier reçu de Monsieur le Maire Adjoint aux Affaires Scolaires de la Commune de DOUDEVILLE, suggère que VAL DE SAÛNE participe aux dépenses de restauration d'un enfant de la Commune scolarisée en CLIS à DOUDEVILLE, soit 1 € 23 par repas. Toutefois, le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 1er septembre 2008 que seuls les frais de scolarité des enfants scolarisés en CLIS à DOUDEVILLE seront pris en charge par la Commune de VAL DE SAÛNE.

RÉUNION DU 02 MARS 2009

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Absents excusés : MM N. GILLE - M. RAILLOT - B. DUBOC - B. ROUET - J.P. SOUBLIN

AGENCE POSTALE COMMUNALE : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2ÈME CLASSE

La gestion de l'agence postale communale implique à partir du transfert de ce nouveau service la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2e classe à temps non complet soit 17^{1/2} / 35^{ème}.

PORTE DE L'ÉGLISE DE VARVANNES : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Les travaux de menuiserie sur la porte de l'église de Varvannes ont été commandés.

Toutefois, après démontage il s'avère que les réparations prévues sont insuffisantes et qu'il est nécessaire de procéder au changement complet des pièces de bois la constituant.

Les travaux réalisés par l'entreprise Jean-Philippe PASQUIER 350, Rue de l'Ancien Château à VAL DE SAÛNE s'élèvent à :

H.T 10 489 € 30 T.T.C 12 545 € 20.

INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

La circulaire n° NOR INT /D/09/00016/C du Ministère de l'Intérieur en date du 27 janvier 2009 fixe la revalorisation du montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Les indemnités annuelles versées aux gardiens des 4

églises de la Commune sont fixées à partir du 1er janvier 2009 à :

- Église d'Anglesqueville 200 € 00
- Église d'Eurville 85 € 00
- Église de Thiédeville 85 € 00
- Église de Varvannes 85 € 00

ZONE D'ACTIVITÉS DE VARVANNES : PANNEAUX

Un panneau indiquant la Zone d'Activités de Varvannes (au carrefour de la Route de Varvannes et de la Rue de l'Ancien Château) sera commandé à l'entreprise ART-CAD Publicité - 66, Route de Varvannes à VAL DE SAÛNE.

Le montant du devis s'élève à :

H.T 1 222 € 00 T.T.C 1 461 € 51.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VAL DE SAÛNE ET LE SIVOS : AVENANT N°4

Les conditions de mise à disposition de l'immobilier et du mobilier par la Commune de Val de Saône au Syndicat Scolaire de la Vallée de la Saône ont été définies par convention.

Depuis la rentrée 2008-2009, un service supplémentaire de transport scolaire a dû être mis en place pour les élèves bénéficiant de l'aide individualisée dispensée après les cours. De ce fait, un chauffeur agent de la Commune est mis à disposition deux heures par semaine sur vingt cinq semaines d'école. L'article 6 : Personnel de la convention est modifié.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MMA

Le remboursement de la Compagnie d'Assurances MMA d'un montant de 801 € 44 pour un sinistre survenu le 26 novembre 2008 sur la voirie du Centre Bourg, est accepté. La somme est identique au devis de réparation établi par la Société EUROVIA.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le remboursement des frais engagés par l'animateur Jean-Sébastien RELET lors de la visite de PARIS le 14 février 2009 par un groupe de jeunes de VAL DE SAÛNE s'élève à 29 € 00 (1 repas à 9 € 00 et 1 droit de réservation au Centre Georges Pompidou de 20 € 00).

VENTE DE CENDRIERS RÉALISÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Des cendriers ont été réalisés par les Membres du Conseil Municipal des Jeunes au cours des ateliers proposés par l'animateur de l'Espace Jeunes. Leur prix de vente est fixé à 40 € 00.

ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2009 : CAMP DE VACANCES

Le séjour en camp de vacances à Clécy (Calvados) organisé en août 2008 pour les jeunes ados sera

reconduit du 3 au 10 août 2009. Les jeunes accueillis seront en priorité de Val de Saône.

RÉUNION DU 30 MARS 2009

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2008

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats de clôture		588 949.67		63 103.66		652 053.33
Restes à réaliser			802 067.00	572 796.00	802 067.00	572 796.00
TOTAUX CUMULÉS		588 949.67	802 067.00	635 899.66	802 067.00	1 224 849.33
RÉSULTATS DÉFINITIFS		588 949.67	166 167.34			422 782.33

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GENÊTS DE L'ANNÉE 2008

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats de clôture	16 106.01			89 650.54		73 544.53
Restes à réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS	16 106.01			89 650.54		73 544.53

COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2008

Le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES GENÊTS DE L'ANNÉE 2008

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2009

Le budget primitif de l'année 2009 est adopté. Les crédits s'élèvent :

Section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 1 445 514 € 00

Section d'investissement en recettes et en dépenses à 1 700 641 € 00

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES GENÊTS II : AFFECTATION DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2009

Le budget primitif de l'année 2009 est adopté. Les crédits s'élèvent :

Section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 129 050 € 00

Section d'investissement en recettes et en dépenses à 89 651 € 00

VOTE DES TAUX

Les taux sont inchangés :

Taxe d'habitation	9.94 %
Taxe foncière sur le bâti	15.95 %
Taxe foncière sur le non bâti	34.99 %
Taxe professionnelle	6.69 %

SIER DE TÔTES : 56E TRANCHE D'EXTENSION DE RÉSEAUX

Dans le cadre du projet de construction du DOJO, il est nécessaire de prévoir une extension du réseau électrique.

Les travaux sont estimés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine Maritime à :

Travaux TTC	Participation du Syndicat Départemental	Participation du SIER de Tôtes	Participation communale
14 352 € 00	7 200 € 00	3 792 € 00	3 360 € 00

SIER DE LA RÉGION DE TÔTES : PARTICIPATION DE L'ANNÉE 2009

La contribution au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région de Tôtes est fiscalisée en totalité. Elle s'élève à 3 328 € 00.

CRÉATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE DANS LE CIMETIÈRE DU CENTRE DE VAL DE SAÛNE : DEMANDE DE DGE

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire interdit de conserver les urnes funéraires à domicile. Toutefois, il n'existe pas de site cinéraire dans les cimetières de la Commune. Un espace sera créé pour accueillir les cendres des personnes décédées et dont le corps a donné lieu à crémation. Une subvention est demandée au titre de la DGE (dotation de l'État) pour cet aménagement et pour la pose d'un columbarium dans le cimetière du Centre de Val de Saône.

Le devis de la Sté MEAZZA - 4 rue Kellermann 67450 MUNDOLSHEIM s'élève à :
H.T 10 500 € 00 T.T.C 12 558 € 00.

VENTE D'HERBE

Les offres retenues pour l'achat d'herbe des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée en section AI 276 d'une superficie de 99a 20ca : proposition émanant de Mr et Mme Denis LESUEUR - 793 Chemin des Vausseries à VAL DE SAÛNE d'un montant de 150,00 €.

- Parcelle cadastrée en section AE 161 d'une superficie de 1ha 77a 70ca : proposition émanant de Mr Éric DURAND à CALLEVILLE LES DEUX ÉGLISES d'un montant de 350,00 €.

MISE À DISPOSITION DES PARCELLES DU FOUTREAU À CULTIVER

Il a été mis fin le 31 décembre 2008 au bail rural des parcelles à cultiver (cadastrées AE 8-198 et 199 d'une contenance totale de 2ha 51a 34ca) dans le

cadre d'un projet d'utilité publique. Cependant, la construction d'un cantou sur ces parcelles par l'AGE-PAH est en cours d'étude et les travaux ne commenceront pas avant l'année 2010.

Un avis a été publié pour informer les administrés que ces terres à cultiver seraient mises à disposition gratuitement jusqu'au 31 décembre 2009. L'unique réponse émane de M. Ludovic DUFOUR, domicilié à BELLEVILLE EN CAUX.

DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPÉ DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2008.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet le versement en 2009 (au lieu de 2010) des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008. Les bénéficiaires doivent s'engager par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. La Commune peut bénéficier de ce dispositif compte tenu des dépenses inscrites au budget d'investissement de l'année 2009.

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS PARTICIPATION DE L'ANNÉE 2009

La participation au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie s'élève à 12 694 € 11.

RENOUVELLEMENT DE L'AGRÈMENT DU GARDE PÊCHE PARTICULIER DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES

L'agrément de M. Alain MAHIEU, garde pêche particulier des propriétés communales (Promenade du Tortillard) est arrivé à expiration le 26 février 2009. Une cotisation de 30 € 00 est versée à la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la délivrance de la carte de garde pêche particulier et le renouvellement de l'agrément.

ACHAT DE BALCONNIÈRES

Huit balconnières seront commandées pour le fleurissement des ponts à la Société JS Fournitures - Route de Coutances Zone d'activité à GAVRAY(50). Le montant s'élève à :

H.T 722 € 00 T.T.C 863 € 51.

ESPACE JEUNES ET CLSH : CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Les emplois saisonniers sont créés pour l'encadrement du Centre de Loisirs sans Hébergement et de l'Espace Jeunes, pendant les vacances d'été :

- 4 agents au grade d'adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe à l'indice brut 297, assureront les fonctions d'animateur du Centre de Loisirs du 3 juillet au 31 juillet 2009. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Ces agents seront titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur ou

stagiaires BAFA conformément aux quotas d'encadrement définis par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Un adjoint territorial d'animation de 1ère classe à l'indice brut 303 assurera la fonction de direction de l'Espace Jeunes en remplacement de l'animateur détaché à la Direction du Centre de Loisirs du 3 juillet au 10 août 2009. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Cet agent sera titulaire du Brevet d'Aptitudes aux fonctions de Direction ou stagiaire BAFA.

ÉCOLE PRIVÉE CATHOLIQUE SAINT MICHEL : DEMANDE DE PARTICIPATION

Toute prise en charge financière de la scolarisation d'élève hors commune sera effectuée conformément à la loi. En conséquence, la demande de cet établissement justifiée par les services de garderie et cantine qui existent par ailleurs à VAL DE SAÛNE, ne peut être retenue.

RÉUNION DU 11 MAI 2009

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Absente : Madame A.MAROIS (excusée)

MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE EN BIBLIOTHÈQUE

Les entreprises suivantes sont retenues:

			Hors taxes
Lot n°1	Gros œuvre - carrelage	SYMA - Ferme du Calvar 76190 Auzebosc	85 777 € 80
Lot n°2	Charpente bois	EMO - ZA Ouest 76460 St Valery en Caux	25 564 € 93
Lot n°3	Couverture en tuiles	BOUCOURT - 91, Route de Dieppe 76370 Ancourt	17 350 € 46
Lot n°4	Menuiserie plaques de plâtres	EMO - ZA Ouest 76460 St Valery en Caux	78 401 € 30
Lot n°5	Plomberie	HEURTEVENT Route d'Eurville 76890 Val de Saône	2 984 € 15
Lot n°6	Électricité - chauffage	SCAE - Hameau de Roville 76680 Saint Saens	11 790 € 00
Lot n°7	Peinture Sols souples	LEDUN - 47, quai Bérygny 76400 Fécamp	16 557 € 75
TOTAL			238 426 € 39

La participation communale après déduction des subventions sera de 20%.

MARCHÉ POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'IMPASSE DU BEAU SOLEIL : DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS

La Commission chargée de l'ouverture des plis, de l'analyse des offres et d'émettre son avis est la suivante.

Titulaires:

M. Norbert GAINVILLE
M. Jean-Louis LEMOINE
M. Roland MARÉCHAL

Suppléants

M. Gilles PAUMIER
M. Sylvain LASNON
Mme Nadine GILLE

CONVENTION DE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

La Commune adhère au dispositif mis en place par le Département de Seine Maritime pour le Fonds de Solidarité Logement. Le montant de la participation financière est de 0,76 € par habitant pour l'année 2009.

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES PUBLICITÉS

Le prix des pavés publicitaires dans le bulletin municipal pour l'année 2009 est fixé à :

- * Pavé de 4 x 9 cm environ
- pour les entreprises de Val de Saône 36,00 €
- pour les autres entreprises 70,00 €
- * Pavé d'une 1/2 page 138,00 €
- * Pavé d'une page entière 235,00 €

CENTRE DE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2009 : TARIFS

Les tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement organisé du 06 au 31 juillet 2009 sont fixés suivant le tableau ci-dessous.

						* TARIF FRATRIE		
Quotient familial	T r a n c h e	Tarif 1 semaine avec repas	Tarif 1 semaine sans repas	Tarif 2 semaines avec repas	Tarif du 06/07 au 31/07/09 4 semaines	*Tarif 1 semaine avec repas	*Tarif 2 semaines avec repas	*Tarif du 06/07 au 31/07/09 4 semaines
- de 457 €	A	36,68	21,59	64,71	120,45	31,18	55,01	102,39
de 457 à 534 €	B	40,43	25,34	71,18	132,57	34,38	60,50	112,69
de 534 à 610 €	C	43,97	28,87	77,66	144,51	37,38	66,01	122,84
+ de 610 €	D	48,93	33,53	85,80	159,95	41,60	72,94	135,97
Sivos	E	48,93	33,53	85,80	159,95	41,60	72,94	135,97
Extérieur	F	67,63	52,22	118,80	221,39	57,49	100,99	188,19

* Le tarif fratrie est applicable à partir du deuxième enfant (abattement de 15 %).

Le quotient familial sera déterminé sur présentation de l'avis d'imposition de l'année 2007 et de l'attestation de versement des Allocations par la Caisse d'Allocations Familiales.

CDC DES TROIS RIVIÈRES : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Les travaux seront réalisés sur les voies suivantes:

	Coût H.T
Rue du Bel Event (VC n°13)	17 188 € 50
Rue des Augustines (VC n° 10)	31 250 € 10
Total	48 438 € 60

soit une participation prévisionnelle en investissement pour la Commune de 50 % s'élevant à 24 219 € 30.

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT « PANDÉMIE GRIPPALE » ET DE SON SUP-

PLÉANT

Les Services de la Protection Civile recommandent aux Élus, dans le cadre de la préparation à une pandémie grippale, de désigner un correspondant et un suppléant.

Monsieur Raphaël SÉNÉCAL est élu correspondant « pandémie grippale » et Madame Nadine GILLE, suppléante.

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS, CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES : PLU, CAVITÉS, SCHÉMA DES EAUX PLUVIALES

La Commission d'ouverture des plis des marchés publics de prestations intellectuelles : révision du POS en PLU, recherche de cavités souterraines et à ciel ouvert, schéma de gestion des eaux pluviales est constituée.

Les Membres suivants sont chargés de l'analyse des offres et d'émettre leur avis :

Titulaires :	Suppléants :
M. Norbert GAINVILLE	Mme Nadine GILLE
M. Raphaël SÉNÉCAL	M. Jean-Louis LEMOINE
M. Gilles PAUMIER	M. Sylvain LASNON

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN DOJO : AVENANT 1 ET 2

La maîtrise d'œuvre pour la construction d'un DOJO a été attribuée au Cabinet d'Architecture Atelier du Temple – M. Thierry BARDIN 6, bis rue Pierre Renaudel à Elbeuf sur Seine.

Pour des raisons d'organisation de calendrier, M. BARDIN propose d'un commun accord avec l'économiste M. Patrick RIZZI de résilier son contrat (avenant n°1) et de le remplacer par La SARL SEEBAT Ingénierie, 3 rue du Four à Rouen (avenant n° 2).

Le changement de prestataire n'entraîne aucune modification des conditions du contrat de maîtrise d'œuvre.

CONSTRUCTION D'UN DOJO COMMUNAL : DEMANDES DE SUBVENTION

L'estimation prévisionnelle des travaux nécessaires à la réalisation du programme s'élève à :

Travaux	H.T		T.T.C	
		590 000 € 00		705 640 € 00
Honoraires (Contrôle technique, frais géomètres etc...)	H.T	76 700 € 00	T.T.C	91 733 € 20
TOTAL	H.T	666 700 € 00	T.T.C	797 373 € 20

Les subventions attendues sont :

Conseil Général Taux 50 %	H.T	333 350 € 00
État Centre National de développement du sport Taux 20 %	H.T	133 340 € 00
TOTAL	H.T	466 690 € 00

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA BIBLIOTHÈQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Les marchés de travaux pour l'aménagement de l'ancienne gare en bibliothèque, viennent d'être attribués.

D'autre part, le dossier de consultation pour les travaux d'aménagement des abords de la bibliothèque est en cours d'élaboration. Le commencement des travaux est prévu en septembre 2009. Le coût est estimé à :

H.T 183 500 € 00 soit T.T.C 219 466 € 00.

Les subventions État DGE (25%) et Conseil Général (45%) ont été obtenues. Une subvention supplémentaire est demandée au titre de la réserve parlementaire (taux 5%).

RÉUNION DU 8 JUIN 2009

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absents : M. J.L LEMOINE (excusé) M. J.M TURPIN

CONSTRUCTION D'UN DOJO : DEMANDE DE SUBVENTION FNDS

L'estimation prévisionnelle des travaux nécessaires à cette réalisation s'élève à :

Total HT 666 700 € 00 TTC 797 373 € 20

Une subvention au titre du FNDS (5%) est demandée en complément des aides attendues (70%).

SERVICE TECHNIQUE: CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Un agent partira à la retraite en début d'année 2010. Un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet est créé à compter du 1er septembre 2009 pour le remplacer

L'agent exercera ses fonctions dans le domaine du bâtiment, de la voirie, des espaces verts et il sera chargé de la conduite de véhicule de transport en commun et de poids lourds.

EMPLOI CONTRACTUEL À LA FONCTION D'ANIMATION: AVENANT

Le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe sous contrat à durée déterminée a été créé le 20 novembre 2006 et reconduit jusqu'au 30 juin 2009. Cependant, l'agent recruté doit passer prochainement le concours d'animateur. Son contrat est prolongé jusqu'au 30 juin 2010 dans l'attente du résultat de ce concours.

CRÉATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL D'ANIMATEUR

Un emploi occasionnel d'animateur est créé pour le stage d'initiation des Jeunes au « TAG HIP-HOP » organisé en juin 2009; la durée est de 10 heures.

ADHÉSION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES : ANNÉE 2009

La participation au dispositif « Fonds d'Aide aux Jeunes » adopté par le Conseil Général s'élève à 0,23 € par habitant.

CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES REPAS DU CENTRE DE LOISIRS

La Société Cuisine Évolutive - Château de Bois Himont à BOIS HIMONT fournira les repas et goûters destinés aux enfants et personnels fréquentant le Centre de Loisirs, qui se déroulera du 6 juillet au 31 juillet 2009.